

Décret fixant la composition de la commission administrative instituée par la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications

Décret n° 2-25-565 du 15 moharrem 1447 (11 juillet 2025) fixant la composition de la commission administrative instituée par la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications.1

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications promulguée par le dahir n°1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997), telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment son article 11:

Vu le décret n° 2-24-995 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration;

Après examen par le Conseil du gouvernement, réuni le 14 moharrem 1447 (10 juillet 2025),

DECRETE:

ARTICLE PREMIER. La commission administrative instituée par l'article 11 de la loi susvisée n° 24-96, chargée d'approuver les cahiers des charges relatifs à l'établissement et/ou l'exploitation de réseaux ou services de télécommunications, se compose des représentants:

- du Chef du gouvernement;
- de l'Autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur;
- du Secrétaire Général du Gouvernement.
- de l'Autorité gouvernementale chargée des Finances;
- de l'Autorité gouvernementale chargée de l'Urbanisme:
- de l'Autorité gouvernementale chargée de l'Enseignement Supérieur;
- de l'Administration de la Défense Nationale;
- de l'Autorité gouvernementale chargée des Télécommunications.

¹⁻ Bulletin officiel N° 7422 –21 moharrem 1447 (17 -7-2025), p 2248.

La commission se réunit sous la présidence du directeur de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications et sur sa convocation autant de fois que nécessaire.

ART. 2. La ministre déléguée auprès du Chef de gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration et le directeur de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 15 moharrem 1447 (11 juillet 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

La ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration, AMAL EL FALLAH

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du «Bulletinofficiel » n° 7421 du 18 muharram 1447 (14 juillet 2025).